

# PROGRAMME DE FORMATION LA LCB-FT DANS LE SECTEUR IMMOBILIER

CATÉGORIE DE LA FORMATION : Formation annuelle continue

#### **OBJECTIFS ET PRÉSENTATION**

Ce module de formation s'adresse à tous les professionnels de la gestion de patrimoine qui souhaitent se former tout au long de leur carrière professionnelle.

JURISCAMPUS, spécialiste de la formation à distance par internet pour les professionnels, s'appuie sur une équipe pédagogique expérimentée qui allie les compétences universitaires à celles des professionnels du secteur.

#### Objectifs de la formation :

À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :

- connaître le dispositif de LCB-FT et les obligations de vigilance en découlant ;
- connaitre les apports de la 5ème directive LCB-FT
- mettre en place les procédures et contrôles internes indispensables au respect de ces obligations ;
- procéder à une classification des risques et à une détection des anomalies.

# **PUBLIC VISÉ ET MODALITÉS D'ADMISSION**

- Public visé: Toute personne souhaitant répondre aux exigences de formation annuelle continue.
- Prérequis :

Préalablement à cette formation, le participant devra :

- avoir des notions générales en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.

#### ORGANISATION ET SUIVI DE LA FORMATION

Le programme de formation La LCB-FT dans le secteur immobilier représente un volume horaire d'enseignement de 2 heures.

La formation est dispensée à distance via une plateforme pédagogique.

#### **MOYENS PÉDAGOGIQUES**

La formation est dispensée dans le cadre d'un environnement numérique pédagogique mettant à disposition de l'apprenant des supports pédagogiques, ainsi que des exercices d'accompagnement.

## **MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN OEUVRE**

Un QCM de fin de formation permettra d'attester de l'acquisition des connaissances.

## **ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE**

- Direction: Nicolas ESPLAN et Alexandre LESAULT, Directeurs JurisCampus, Docteurs en droit
- Comité de perfectionnement : Présidé par Michel LEROY (Maître de conférences HDR, directeur du M2 ingénierie du patrimoine UT1 capitole).

Anne-Mélaine DALY SCHVEITZER (Avocate fiscaliste), Fabrice DUMARQUEZ (Notaire), Karine ESPLAN (Toulouse school of management, Enseignant chercheur), Sébastien GARCIA (Ingénieur patrimonial, chercheur).

• Responsable des épreuves : Carole QUENECHDU

# **VALIDATION DE LA FORMATION**

Attestation de fin de formation et de réussite délivrée après la validation du QCM de contrôle des connaissances.

# ENCADREMENT ET ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE TOUT AU LONG DE LA FORMATION À DISTANCE

Le tuteur est le garant du suivi de l'apprenant. Il sera chargé de le suivre et de l'assister durant son parco<mark>urs d</mark>'apprentissage, de mesurer sa progression pédagogique, de déceler d'éventuels écarts et de proposer des cor<mark>rect</mark>ifs.

Tuteur	Amandine SALA					
--------	---------------	--	--	--	--	--

Modalités d'accompagnement	Mise en place d'outils asynchrones de formation comme forum, messagerie privée etc		
Comment et à quel moment peut-il être joint par l'apprenant ?	Tous les jours ouvrés de la semaine de 9h30- 12h00 et de 14h00-17h30 par téléphone 05 62 88 28 43, par mail à l'adresse coach@juriscampus.fr		
Dispositifs mis en place pour la promotion des partages et des échanges pédagogiques entre les apprenants	L'accompagnement se fait selon des outils de suivi à disposition sur l'environnement numérique d'enseignement (barre de progression, coche d'achèvement, parcours guidé).		
Délai de réponse à une demande d'accompagnement	72 heures ouvrées à compter de la prise en charge de la demande (avrendez-vous préalable).		

# PROGRAMME DE LA FORMATION

Introduction Cadre réglementaire à l'issue de la 5ème directive Les obligations de vigilance

